

Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**


Veuillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 02 novembre 2015 un règlement portant le numéro 2015-106.

Ce règlement 2015-106 décrète l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2015-106 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi et prendra effet le Premier janvier 2016.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 05 novembre 2015.

  
**Robert Leclerc, GMA**  
*Directeur général et*  
*Secrétaire-trésorier*